

SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 7 octobre 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 7 octobre 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 11 octobre, les membres du Comité Syndical se sont réunis au 3 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, afin de débattre et de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Etaient présents :

Collectivité	Nom du délégué	Heure d'arrivée Et/ou de sortie
SIARCE	BERTOL Gino	
SIARCE	DUGOIN Xavier	
SIARCE	HILGENGA Wilfrid	
YERRES	LE ROUX Jean-Claude	
BRETIGNY-SUR-ORGE	Michel PELTIER (suppléant)	

et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code général des collectivités territoriales

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

MANDANTS		MANDATAIRES
CA PARIS SACLAY	DELIANCOURT Jean-Claude	BERTOL Gino

Etaient absents :

Collectivité	Nom du délégué
VIGNEUX-SUR-SEINE	ABENA Gabin
EVRY-COURCOURONNES	BEAUDET Stéphane
SIARCE	BEN OUADA Sami
VILLEMORISSON-SUR-ORGE	BENEDETTI Laurence
EPINAY-SOUS-SENART	BENIDJER Khellaf
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BENSARSA REDA Lamia
JUVISY SUR ORGE	BENSARSA REDA Lamia
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BIGA Jean-Bernard
CA GRAND PARIS SUD	BORTOLI Jacky
LEUDEVILLE	BOUSSELET Philippe
SIARCE	BOUTEILLE Erick
SIARCE	BUDELLOT Laurence
CA PARIS SACLAY	CASTAINGS Laurence
EPINAY-SUR-ORGE	CASTAINGS Laurence
C.C.ENTRE JUINE ET RENARDE	CELLIER Pierre-Henri
SAINT-YON	CELLIER Pierre-Henri
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	COLAS Romain
ATHIS-MONS	CONAN Gauthier
SIARCE	CORDIER Corinne

SIARCE	CORRE Daniel
FLEURY MEROGIS	CORZANI Olivier
SIARCE	COUDORO Bernardin
CROSNE	DAMIATI Michaël
CHEPTAINVILLE	DELMOTTE Kim
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	DELPIC Joseph
SIARCE	DIRAT Karl
VILLABE	DIRAT Karl
GRIGNY	DJEARAMIN Ganesh
SOISY-SUR-SEINE	DUMONTAUD SEURE Aurélie
MORSANG-SUR-ORGE	DURANTON Marianne
SIARCE	ECK Bernard
LEUVILLE-SUR-ORGE	ESPRIN Daniel
VIRY CHATILLON	FASSI Olivier
OLLAINVILLE	FOUQUE Nicolas
ARPAJON	FOURNIER Pascal
VILLIERS-SUR-ORGE	FRAYSSE Gilles
SIARCE	GOMBAULT Jacques
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GONZALES Didier
VILLEUNEUVE LE ROI	GONZALES Didier
ABLON	GRILLON Eric
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GRILLON Eric
SIARCE	GUERTON Jacques
SIARCE	GUILBERT Xavier
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	HAMARD Sylvain
PARAY-VIEILLE-POSTE	HAMARD Sylvain
BONDOUFLE	HARTZ Jean
CA GRAND PARIS SUD	HARTZ Jean
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	HUBERT Serge
AVRAINVILLE	JANIN Eric
LONGPONT-SUR-ORGE	LAMOUR Alain
EGLY	MATT Edouard
BREUILLET	MAYEUR Véronique
CA GRAND PARIS SUD	MELIN Gil
RIS-ORANGIS	MELIN Gil
LISSES	MORIN Jean-Marc
GUIBEVILLE	NEDELEC Gaëlle
MONTGERON	NOEL Michel
SIARCE	PAROLINI François
BRUYERES-LE-CHATEL	PEROT Joël
SIARCE	PETEL Yann
LA NORVILLE	PFEIFFER Nathalie

CA PARIS SACLAY	PIANTONI Gilbert
SIARCE	PIGEON Marie France
SIARCE	PLANTE François
CA GRAND PARIS SUD	PROT Pierre
CORBEIL-ESSONNES	PYOT Frédéric
SIARCE	PYOT Frédéric
SIARCE	RASSIER Gérard
CA GRAND PARIS SUD	ROUSSEAU Jean-Baptiste
DRAVEIL	ROUSSET Laurent
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	SAC Patrice
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	SCACCHI Anne
C.C.ENTRE JUINE ET RENARDE	SCACCHI Anne
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SEBBAG Alice
SIARCE	SHEPS Ariel
CA GRAND PARIS SUD	SOULOUMIAC Michel
LE PLESSIS PATE	TANGUY Sylvain
SAVIGNY SUR ORGE	TARAGON Stéphane
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	TEILLET Alexis
SIARCE	TERRIER Michel
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	VEROTS Dominique
SIARCE	VIVIER Richard
CA GRAND PARIS SUD	WITTEK Eugène
ETIOLLES	WITTEK Eugène

Sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, la séance est ouverte à 9 heures. Monsieur le Président propose Monsieur Wilfrid HILGENGA comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'autres candidatures, ni voix contre, ni abstention.

Monsieur Wilfrid HILGENGA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président décline l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des rajouts ou des amendements rédactionnels.

Aucune remarque ou demande n'est formulée par les participants.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

Aucune remarque n'est formulée par les participants

POINT N°1 – APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE (GAZ ET ELECTRICITE) ET SERVICES ASSOCIES

Monsieur Gino BERTOL rappelle que le Groupement de commande que le SMOYS a créé permet de massifier et d'unifier l'achat public d'énergie en évitant la redondance des procédures de mise en concurrence et que contrairement aux centrales d'achat, il permet avec souplesse d'ajuster la commande aux stricts besoins de ses membres.

Aussi, pour optimiser la commande publique en matière d'énergie et obtenir des prix sensiblement minorés et de meilleurs services associés, le SMOYS propose de mettre en place pour ses collectivités membres, qu'elles soient adhérentes pour la compétence Gaz/Électricité ou pas le Groupement de commande dédié à une procédure de mise en concurrence très encadrée, dans un cadre juridique sécurisé, et qui tienne compte de la spécificité de chacun des besoins exprimés par les membres du groupement.

Le SMOYS se propose d'être le coordonnateur – mandataire de ce Groupement de commande d'Énergie.

Pour autant, chaque membre du Groupement achètera, selon son choix, l'énergie (gaz ou/et électricité) en fonction de ses besoins. Une marge de manœuvre sera préservée pour l'entrée ou la sortie de bâtiments non prévus initialement, notamment pour ceux dont la mise en service est prévue postérieurement au lancement du marché ou bien pour ceux qui cesseraient au cours du marché de faire partie du patrimoine public.

Chaque Collectivité sera maître tant de sa consommation que de son contrat et prendra en charge directement le paiement de l'énergie consommée au fournisseur désigné, titulaire du marché subséquent concerné.

Pour formaliser tout cela, une convention constitutive du groupement de commande définit les règles de fonctionnement de ce groupement. Cette convention confie au coordonnateur la charge de mener à son terme la procédure de passation des marchés, de la désignation des titulaires jusqu'à leur exécution, au nom et pour le compte de chacun des membres.

Monsieur BERTOL rappelle qu'il est impératif que les communes qui souhaitent adhérer à ce groupement d'achat, délibèrent avant le 31 décembre 2024.

Une grande campagne de communication va être lancée auprès de nos nouveaux adhérents ainsi que d'opérateurs privés pour accroître le nombre de participants et nous permettre d'être plus performants.

Le Président précise que le 4 novembre prochain, 40 communes vont intégrer le SMOYS suite à la parution d'un arrêté interpréfectoral. Une quinzaine d'autres communes entreront au terme de la même procédure administrative, qui devrait porter le nombre de membres à environ 125 communes.

Le Président soumet au vote ce point

Le comité

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associés, jointe en annexe

APPROUVE la désignation du SMOYS comme coordonnateur du Groupement de commande institué par cette convention constitutive pour l'achat de fourniture d'énergie et de prestations associées

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document afférent

Vote :

Pour : 6

Unanimité

POINT N° 2 – DECISION MODIFICATIVE 2024

Monsieur le Président demande à Monsieur Anh vu PHAN, directeur financier de présenter le point.

Monsieur PHAN rappelle que l'instruction M57 oblige l'assemblée délibérante de tout établissement public à voter un budget en équilibre réel. Lorsque les crédits ouverts au budget primitif ne permettent pas de retracer avec exactitude les dépenses et les recettes de l'année, il convient de voter une décision modificative.

C'est pourquoi il est demandé au Comité Syndical de voter une décision modificative afin de prendre en compte les modifications survenues en cours d'année, soit entre autres :

- En fonctionnement : Prise en compte d'une erreur de surfacturation d'EDF qui nous contraint à augmenter les dépenses et les recettes puisque nous serons remboursés de cette surfacturation
- En crédits d'investissement : suite à la parution de l'AIP, 40 communes vont être intégrées, ce qui implique un nombre de bornes supplémentaires à déployer

L'équilibre global de la décision modificative est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS FONCTIONNEMENT	120 000,00	120 000,00
CREDITS INVESTISSEMENT	499 000,00	499 000,00
TOTAL	619 000,00	619 000,00

Le comité

ADOPTE la Décision Modificative n°1 Budget 2024 tel qu'annexée.

Vote :

Pour : 6

Unanimité

POINT N° 3 – CONVENTION FNCCR ACTEE PLUS CHENE

Monsieur le Président demande à Monsieur Simon PARIS, directeur du Pôle Le SMOYS, conformément à sa volonté d'accompagner ses membres dans la transition énergétique, a inscrit dans son rapport d'orientation budgétaire dès 2021 le premier jalon d'un vaste programme d'investissement qui lui a permis d'être au cœur des dispositifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre pour tendre vers la neutralité carbone.

Le SMOYS a été lauréat du programme ACTEE MERISIER de la FNCCR en 2021 en association avec les syndicats SIGEIF et SDEVO. Ce programme est un accompagnement aux collectivités, notamment pour la réalisation d'investissements sur les bâtiments publics en faveur de la transition énergétique.

Au total, 8 communes adhérentes au Syndicat ont déjà bénéficié de l'accompagnement du SMOYS via un financement significatif des études d'aide à la décision (audits énergétiques) et des études de MOE. Un outil de suivi des consommations a également été proposé dans ce cadre. Cette étape cruciale d'accompagnement a permis d'identifier les différents types de travaux à mener par les communes pour concrétiser leurs ambitions d'économie d'énergie, et évaluer le montant des investissements nécessaire à la réalisation de ces projets.

Fort de ce succès, le SMOYS a déposé une candidature au nouveau programme proposé ACTEE+ CHENE de la FNCCR. L'objectif est de permettre aux communes intéressées de bénéficier des subventions proposées par le programme pour la réalisation de leurs études en amont du projet :

- Etudes énergétique (audits énergétiques) – taux de subvention minimum de 50% du coût HT
- Etude de Maitrise d'œuvre (APS, APD, PRO) – taux de subvention de 20 à 60% du coût HT si objectif respectivement de -40% ou -60% de consommation énergétique pour ce dernier volet du programme ACTEE, 27 communes ont fait acte de candidature.

Pour optimiser leur candidature, le SMOYS et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) se sont associé pour déposer un projet qui puisse répondre aux exigences de travail collaboratif demandé par la FNCCR. Le SMOYS, le SIGEIF sont de nouveau lauréats de l'appel à projet. Il convient de signer une convention afin de concrétiser le soutien de la FNCCR.

Le Comité

AUTORISE le Président à signer la convention et tout document afférent

Vote :

Pour : 6

Unanimité

POINT N°4 - – ADHESION A ALEC OUEST ESSONNE

Monsieur Gino BERTOL, Vice-président rappelle que le SMOYS, a modifié ses statuts pour être pleinement en mesure d'intervenir dans tous les champs de l'énergie, de la mobilité propre, à la rénovation énergétique des bâtiments en passant par la production d'énergie propre.

L'ALEC OUEST ESSONNE est une association loi 1901 dédiée à la sensibilisation, la mobilisation et l'implication

des acteurs dans la transition énergétique sur les territoires. Elle est guidée par le scénario négaWatt qui développe un avenir énergétique souhaitable et soutenable, décrit par les principes suivants : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Ses adhérents et partenaires sont aussi bien les collectivités, les copropriétés que le grand public.

Les missions de l'ALEC rejoignent celles du SMOYS et avec un territoire qui se recoupe en grande partie, le SMOYS s'est rapproché naturellement de l'association pour étudier les pistes de collaboration entre les deux structures.

Il est apparu que le meilleur moyen que le SMOYS puisse travailler avec l'ALEC OUEST ESSONNE, dans le respect des statuts de l'association et des missions du syndicat est l'adhésion de ce dernier à l'ALEC OUEST ESSONNE.

Cette adhésion va permettre au SMOYS de profiter du réseau et des liens historiques que l'association a noués avec ses membres et partenaires, et puis de prendre le relai et d'apporter aux communes son expertise technique pour la réalisation des projets.

Le Comité

VALIDE l'adhésion du SMOYS à l'ALEC OUEST ESSONNE

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents pour l'adhésion à l'ALEC OUEST ESSONNE,

Vote :

Pour 6

Unanimité

POUR INFORMATION

Monsieur Simon PARIS fait un point d'information sur la matinale CEE, il rappelle ce que sont les CEE : les certificats d'économies d'énergie : valoriser les travaux réalisés par les communes, liés à la performance énergétique, et éligibles aux CEE (comme le remplacement de fenêtres, isolation en toiture terrasse). Le SMOYS, le SIPPEREC et le SIGEF se sont associés pour récupérer ces CEE, les monétiser et les reverser aux communes. Une matinale d'information est organisée à Paris en novembre. Un retour de cette réunion sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 9 heures 17.

Le Président



Xavier DUGOIN

Le Secrétaire de séance



Wilfrid HILGENGA